Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20231127-75_2023_124-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **5 décembre 2023**
Date d'affichage : 5 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : Louis de ROYS ; François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Nadia LEFAY ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; ; Mélanie LAMOTTE,

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** donnant pouvoir à Claude LAZARO ; **Emmanuel CENDRIER** donnant pouvoir à Antonio TAPADAS ; **Carlos VALERO** donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5-/2023-124

OBJET : Demande de subventions départementale et régionale pour l'enherbement du cimetière de Villecerf dans le cadre du « ZÉRO PHYT'EAU»

Mélanie LAMOTTE, maire adjointe, rappelle :

- Fin 2017, un état des lieux du cimetière a été réalisé par les agents du Département et des solutions d'aménagement ont été proposées pour permettre un entretien sans produits phytosanitaires (rapport du SEPoMA - janvier 2018)
- Dès janvier 2018, la commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien du cimetière.
- La commune a obtenu le label départemental ZÉRO PHYT'EAU en 2020, après s'être engagée, pendant plusieurs années, dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, …), sur la base d'un diagnostic réalisé avec l'appui du Département.
- Début 2020, la commune met en place une nouvelle couche de gravillons sur les allées secondaires du cimetière, suivant les recommandations du rapport du SEPoMA.
- En septembre 2020, face au regain des herbes sur les allées gravillonnées, la commune investit dans un désherbeur mécanique motorisé, suivant les recommandations du rapport du SEPoMA.
- En séance du 2 novembre 2020, le conseil municipal a adopté, par délibération 6.4-2020-052, le nouveau règlement du cimetière qui introduit notamment l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires (article 31).

Mélanie LAMOTTE ajoute :

- Malgré les mesures prises, force est de constater que le désherbage reste une tâche chronophage et pénible pour les agents municipaux.
- Au cours de l'année 2023, il est également constaté que le déplacement des fauteuils roulants est rendu difficile sur les gravillons, ce qui contraint les agents à dégager une partie de ces gravillons avant les sépultures.

Considérant que l'enherbement des allées secondaires a été préconisé par le rapport du SEPoMA, afin de permettre un entretien courant par une simple tonte des allées,

Considérant que ce type d'aménagements peut faire l'objet d'un financement :

- À hauteur de 30% par le Département, plafonné à 15 000 € H.T
- D'un financement complémentaire à hauteur de 40% par la Région Ile-de-France, plafonné à 100 000€ HT,

Mélanie LAMOTTE propose de réaliser :

- des travaux de retrait des gravillons des allées secondaires, sur une surface d'environ 900m²,
  - Pour un montant de 14 017,44 € H.T,
- un enherbement de ces allées par la technique d'hydromulching,
  - Pour un montant de 4 600 € H.T,
  - Soit un total de 18 617,44 € H.T.

Mélanie LAMOTTE précise

- Que la commune est en situation de solliciter une subvention :
  - De 30% du département de Seine-et-Marne, soit 5 585.23 € H.T,
  - De 40% de la région Ile-de-France, soit 7 446,97 € HT.
  - Le reste à charge étant financé sur les fonds propres de la commune, soit 9 308,73 € T.T.C
- Que ces travaux de végétalisation constitueront un nouveau puits de fraîcheur, augmenteront la perméabilité des allées et le piégeage du carbone atmosphérique tout en favorisant la biodiversité.
- Que d'autres travaux favorables aux enjeux écologiques sont déjà menés dans le cimetière depuis 2020 : chantiers participatifs de nettoyage des tombes et de désherbage manuel, installation de composteurs, mise en place de massifs fleuris avec la technique des lasagnes végétales utilisée en permaculture.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la reconnaissance par le département de l'arrêt effectif de l'usage des produits phytosanitaires par la commune, lors de la remise du trophées Zéro Phyt'Eau, le 30 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

SOLLICITE les subventions auprès du département de Seine-et-Marne, à hauteur de 30% du total HT soit 5 585,23 € et de la Région Ile-de-France, à hauteur de 40% du total HT soit 7 446,97 €,

AUTORISE, après notification de celles-ci, le financement des travaux de retrait des gravillons et d'enherbement des allées secondaires du cimetière,

S'ENGAGE à inscrire les sommes nécessaires au budget d'investissement 2024 et ce que les aménagements soient réalisés conformément aux recommandations du département et de la région, dans un objectif de maintien de l'entretien du cimetière sans produit phytosanitaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 18 décembre 2023,

Rendue exécutoire le 19 décembre 2023, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF